

Critères d'usage nocif ou abus d'une substance psychoactive

<i>CIM 10 (1992)</i>	<i>DSM IV (1994)</i>
Utilisation nocive pour la santé	Abus d'une substance
<p>Mode de consommation d'une substance psychoactive qui est préjudiciable à la santé. Les complications peuvent être physiques ou psychiques.</p> <p><i>Directives pour le diagnostic</i> Le diagnostic repose sur des preuves manifestes que l'utilisation d'une ou de plusieurs substances a entraîné des troubles psychologiques ou physiques.</p> <p>Ce mode de consommation donne souvent lieu à des critiques et a souvent des conséquences sociales négatives.</p> <p>La désapprobation par autrui ou par l'environnement culturel, et les conséquences sociales négatives, ne suffisent toutefois pas pour faire le diagnostic.</p> <p>De même, une intoxication aiguë ou une « gueule de bois » ne sont pas en elles-mêmes nocives pour la santé, selon la définition donnée ici.</p> <p>Enfin, on ne fait pas le diagnostic quand le sujet présente un syndrome de dépendance, un trouble psychotique ou un autre trouble spécifique lié à l'utilisation d'alcool ou d'autres substances psychoactives.</p>	<p>A. Mode d'utilisation inadéquat d'une substance conduisant à une altération du fonctionnement ou à une souffrance cliniquement significative, caractérisé par la présence d'au moins une des manifestations suivantes au cours d'une période de 12 mois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation répétée d'une substance conduisant à l'incapacité de remplir des obligations majeures, au travail, à l'école, ou à la maison ; - utilisation répétée d'une substance dans des situations où cela peut être physiquement dangereux ; - problèmes judiciaires répétés liés à l'utilisation d'une substance ; - utilisation de la substance malgré des problèmes interpersonnels ou sociaux, persistants ou récurrents, causés ou exacerbés par les effets de la substance. <p>B. Les symptômes n'ont jamais atteint, pour cette classe de substance, les critères de la dépendance à une substance.</p>